

# PROFILAGE SOCIAL

## 4<sup>e</sup> portrait de la situation dans l'espace public montréalais



Document produit par le

**Réseau d'aide aux personnes seules et  
itinérantes de Montréal - RAPSIM**

**Février 2016**



## SOMMAIRE

Introduction	5
<b>Éléments de contexte</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Plan stratégique en matière de profilage racial et social</li> <li>• L'ouverture issue du Plan d'action montréalais en itinérance</li> <li>• Les projets d'aménagement urbain en cours</li> </ul>	
<b>Méthodologie</b>	
Résultats issus de l'enquête sur le profilage social	7
<b>Quelques aspects qui ressortent davantage</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un mot clé : « déplacements »</li> <li>2. Brigades et équipes spécialisées du SPVM</li> <li>3. L'enjeu du bris et saisi du matériel de consommation</li> <li>4. Dualité « profilage systémique » VS « pouvoir discrétionnaire »</li> </ol>	
<b>La satisfaction à l'égard des rapports avec les agentEs de police et autres en situation d'autorité</b>	<b>10</b>
<b>Les abus</b> (physiques, verbaux et harcèlement)	<b>12</b>
Commentaires sur le Plan stratégique en matière de profilage	14
Conclusion : entre reconnaissance et changement de culture	15
<b>Recommandations</b>	
Annexes	17
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organismes ayant participé à un focus group et/ou à l'enquête <i>État de situation du profilage social en 2015</i></li> <li>• Formulaire de l'enquête <i>État de situation du profilage social en 2015</i></li> <li>• Tableau synoptique du <i>Plan stratégique en matière de profilage racial et social 2012-2014</i></li> <li>• Extraits de l'Axe II du <i>Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 et du Plan d'action interministériel en itinérance du Québec 2015-2020</i></li> </ul>	

**Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal – Février 2016**

(514) 879-1949    [info@rapsim.org](mailto:info@rapsim.org)    [www.rapsim.org](http://www.rapsim.org)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016



## INTRODUCTION

*Il y a plus de mesures de contrôle social et de policiers différents qui patrouillent et chassent les indésirables* (Ressource intervenant auprès des femmes)

Le problème de profilage social est assez bien reconnu aujourd’hui par la Ville de Montréal et son Service de Police (SPVM). Dans les faits et sur le terrain, cependant, la situation dans l’espace public montréalais n’a pas connu une amélioration depuis deux ans, et ce, malgré une légère baisse du nombre d’abus recensés par les intervenantEs du milieu. Les importants projets de réaménagement urbain et les transformations au SPVM ne semblent donc pas encore s’être traduits par une réelle amélioration des rapports. Certes, le recours à la contravention pour « gérer » la cohabitation est moins présent qu’il ne l’a été et les approches policières empreintes d’ouverture, comme les équipes multidisciplinaires d’aide (ex. l’Équipe mobile de référence et d’intervention en itinérance - ÉMRII), s’élargissent. Néanmoins, ces interventions plus humaines et non pénalisantes font contraste avec une approche policière qui n’a pas ou peu changé. Les pratiques de profilage social peuvent notamment être observables par une présence policière accrue qui génère nécessairement plus d’interpellations ou encore, sans les judiciaireiser, une insistance démesurée auprès des personnes itinérantes en raison de leur apparence. Dès lors, il convient de continuer de mettre à l’ordre du jour le sujet de la lutte aux pratiques de profilage social.

Ce Portrait est la 4<sup>e</sup> enquête menée depuis 2011, deux ans après la sortie d’un avis produit par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse intitulé *La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : Un profilage social*. On souhaitait alors principalement sonder les intervenantEs du milieu sur leurs perceptions à l’égard des pratiques de profilage, venant relativiser l’amélioration de la situation proclamée alors par la Ville de Montréal et le Service de Police (SPVM). Jusqu’à maintenant, les portraits ont apporté un éclairage sur différentes réalités liées au profilage : dans différents quartiers, dans son impact sur l’action des organismes, sur les types d’abus relevés, sur la faiblesse des recours comme la déontologie policière, etc. Ce nouveau portrait de la situation dans l’espace public montréalais a principalement été motivé par le processus de bilan et la mise en place à venir d’un nouveau Plan stratégique en matière de profilage racial et social.

### Éléments de contexte

#### 1) Le Plan stratégique en matière de profilage racial et social

En 2012, la Ville et le SPVM mettaient en place ce document de principes qui constituait une nouvelle forme de reconnaissance du problème de profilage en même temps qu’il amenait le SPVM à se commettre sur la définition et des lignes directrices en vue de l’endiguer. Bon premier pas, les actions préconisées allaient de la formation à des stratégies de rapprochement avec les populations concernées en passant par l’analyse et la sanction des comportements répréhensibles de policiers/ères. Actuellement en processus de bilan du Plan 2012-2014 et à l’aube de la sortie d’un nouveau en 2016, le RAPSIM a jugé que le présent Portrait pouvait être utile pour le processus d’évaluation en cours.



Plan stratégique en matière de profilage racial et social (2012-2014)

## 2) L'ouverture issue du Plan d'action montréalais en itinérance

Ce Plan d'action de la Ville réparti en quatre axes et s'étalant de 2014 à 2017 est fort ambitieux. Une des nouveautés consiste en un axe intitulé *Renforcer l'exercice de la citoyenneté*. On y retrouve la mise en place d'un protecteur des personnes itinérantes, le développement de démarches en vue de consulter les personnes vulnérables et aussi des espaces permettant de discuter et d'évaluer les mesures menées pour lutter contre le profilage social. Parmi les engagements visant la défense des droits des personnes, entre autres choses, la Ville confirme dans cet axe vouloir faire le bilan du Plan stratégique en matière de profilage racial et social 2012-2014 et mener d'autres consultations sur le sujet.



## 3) Les projets d'aménagement urbain en cours

L'avènement d'un discours inclusif et la bonne volonté exprimée dans le Plan de la Ville s'inscrivent au moment même où on n'est jamais allé aussi loin dans le développement de projets concernant des lieux parmi les plus fréquentés par les personnes itinérantes. Jusqu'où ira cette inclusion alors que la population n'a jamais autant investi un lieu prisé par les personnes itinérantes, le Parc Émilie-Gamelin, et qu'on est sur le point de fermer un des derniers lieux où les autorités les toléraient encore assez, le Carré Viger ? Un début de réponse et des mises en garde parsèment ce document.



## Méthodologie

Ce Portrait a d'abord été réalisé à partir d'une enquête de la fin de l'été et à l'automne 2015 sur les perceptions des intervenantEs du milieu à l'égard des pratiques de profilage social. 32 formulaires d'enquête ont été remplis par une trentaine d'organismes, certains suite à une rencontre d'équipe de travail, lors d'une activité de la ressource avec des personnes la fréquentant ou encore par unE représentant spécifique. De plus, 3 focus group permettant de rejoindre différents types d'intervenantEs et de personnes potentiellement profilées ont aussi été réalisés. Le Portrait s'appuie aussi sur une analyse fine de l'actualité, d'enjeux spécifiques à 2015 en matière d'espace public à Montréal et de différents plans d'action dans lesquels on aborde la réalité du profilage social (Plan stratégique en matière de profilage racial et social, Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017, Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 et son volet local, le Plan d'action intersectoriel de la région de Montréal).

## RÉSULTATS ISSUS DE L'ENQUÊTE SUR LE PROFILAGE SOCIAL

*La situation même de la personne ne permet pas beaucoup de réponses, l'énergie et le temps étant mis au profit de stratégies de survie. Ces personnes n'ont pas beaucoup d'espace, de tribune ou de moyens pour se plaindre de mauvais traitements à leur égard. À cela vient s'ajouter le profilage social : on donne peu de crédibilité à leur parole, de par leur statut (groupe intervenant avec les jeunes)*

Amorcée à la fin de l'été 2015, l'enquête réalisée s'avère bien ancrée dans l'actualité du moment. La démarche entreprise est certes non scientifique et s'appuie d'abord sur des perceptions, mais elle n'en constitue pas moins une synthèse de points de vue de personnes intervenant au quotidien dans le milieu de l'itinérance ou ayant vécu des épisodes de répression policière. En outre, cette mise en commun peut servir de point de départ à une discussion plus large autour des enjeux et impacts des pratiques de profilage social.

Avant de nous pencher sur l'évolution des perceptions à l'égard des rapports entretenus dans l'espace public et certains résultats liés à la fréquence et aux types d'abus identifiés, attardons-nous à quatre importants constats.

### Quelques aspects qui ressortent davantage

#### 1\_UN MOT CLÉ : « DÉPLACEMENT »

Le terme revient à de nombreuses reprises, au point où on ne l'avait pas autant entendu depuis une dizaine d'années, alors qu'on associait les récurrents déplacements à la remise plus systématique de contraventions dans l'espace public et le métro. Les déplacements sont révélateurs de l'intolérance ressentie dans les lieux quittés et ont différents effets, tels que de favoriser l'isolement des personnes et de les éloigner des services qui leur viennent en aide. Cette fois-ci, ils trouvent davantage leur explication dans une pression sans précédent exercée sur des espaces publics qui étaient encore assez récemment accessibles et fortement fréquentés par les personnes vulnérables. Il transparaît des réponses à notre enquête que les projets d'aménagement urbain sont encore perçus comme étant davantage associés aux déplacements qu'aux initiatives et à un désir d'inclusion des personnes.

*Parmi les constats, il y a le **Square Cabot** qui, fermé plusieurs mois et ouvert à nouveau en juillet après plusieurs travaux de réaménagement, aurait entraîné des déplacements, notamment dans le sud-ouest de la Ville. De son côté, le **Parc Émilie-Gamelin** se transforme progressivement depuis quelques étés, et il a atteint un nouveau sommet avec la mise en place des Jardins Gamelin à l'été 2015 (avec de nouvelles installations et un bar). La cohabitation y a été assez bonne, la partie gazonnée étant accessible pour les personnes marginalisées. Toutefois, on rapporte des déplacements, notamment en raison de la fermeture complète du parc pendant plus d'un mois, en avril et mai, qui a eu pour effet de changer les habitudes de fréquentation du lieu de plusieurs personnes.*

*D'autres exemples ont été rapportés, notamment à la suite d'interventions ciblées de la Brigade des espaces publics (BEP) en lien avec les stupéfiants (voir point suivant), la fermeture de Peep shows et du City bar (fréquenté par des personnes trans) dans le Village comme lieux de rassemblement, et on note encore une baisse de l'achalandage à la Place de la Paix.*

En somme, ces exemples témoignent de la nécessité d'une vision plus large du partage des espaces publics et de la cohabitation. La transformation de certains lieux continuera d'entraîner des déplacements malgré les services visant à accompagner les personnes et à favoriser leur réinsertion, qu'il faut par ailleurs toujours offrir. Il faudra longuement réfléchir sur le « avant-pendant-après » de ces transformations et sur la manière d'inclure les personnes lors de leur réouverture. Quand la fermeture est inévitable, il faut aussi se préparer à l'idée que des personnes circuleront et chercheront un espace ailleurs, et ce, en commençant par travailler à augmenter le seuil de tolérance de la population avoisinante.

## 2\_BRIGADES ET ÉQUIPES SPÉCIALISÉES DU SPVM

*On a chassé des personnes qui avaient établi un réseau, des habitudes, qui étaient discrètes, donc qui n'auraient pas fait l'objet de sanctions normalement si la BEP n'avait pas été aussi systématique dans ses interventions*  
(travailleur de rue)

L'objectif de la Brigade des espaces publics (BEP), mise en place au printemps 2015, consiste à intervenir dans des lieux précis, sur certaines incivilités et le trafic de stupéfiants. Elle est composée d'agentEs spécialement forméEs, patrouillant à vélo et étant accompagnéEs de cadets. Si on peut saluer l'attitude généralement positive des policiers/ères, la BEP a entraîné une présence policière démesurément grande, au point où des personnes se sont senties intimidées et harcelées. Dans la citation, un manque de discernement serait perceptible dans certaines interventions qui, surtout en début d'été, auraient été menées de manière systématique plutôt que de cibler les cas problématiques (lors d'un focus group, des participants parlaient de l'« été du vidage de bière »). Qui plus est, les agentEs n'ont été spécialement identifiéEs comme associéEs à la Brigade qu'à la fin de la période estivale, ce qui a pu compliquer la compréhension de la réalité du terrain et du mandat. Par ailleurs, le fait de cibler aussi les revendeurs de drogue contribuait au flou de la démarche, sans compter la différence de ton et de répression entre les motifs d'intervention. Néanmoins, il faut reconnaître au SPVM une volonté de parfaire son approche, qu'il s'agissait d'une première expérience et, comme nous le mentionnions, qu'elle a été mis en place dans une période particulière pour plusieurs espaces publics fort fréquentés par les personnes itinérantes.

Ainsi, on assiste à un contraste dans l'intervention policière. Les équipes d'aide spécialisées et multidisciplinaires, composées de policiers et d'employéEs du réseau de la santé, sont maintenant reconnues et leur approche sur le terrain est fort appréciée, partant du vécu et des besoins des personnes rencontrées. L'action de l'ÉMRII (Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance) et de l'ÉSUP (Équipe de soutien en urgence psychosociale) fait contraste avec celle d'autres agentEs qui utilisent la réglementation et la discipline comme base d'intervention, et ce, même si celle-ci est réalisée avec plus de tact. Ainsi, la perception négative des rapports dans l'espace public que nous verrons plus loin peut entre autres s'expliquer par une imposante présence policière, de nombreuses équipes aux mandats en apparence forts différents ainsi qu'un contraste frappant entre les approches sur le terrain. Quand l'ÉMRII a été mise en place il y a quelques années, d'aucuns se demandaient si celle-ci allait avoir pour effet de contaminer positivement l'ensemble du Service de Police. Force est de constater que ce n'est pas encore assez le cas actuellement, et qu'on perçoit encore davantage un renvoi (*dumping*) des cas problèmes vers ces équipes spécialisées qu'une réelle sensibilisation de l'ensemble des agentEs.



*Elles sont des proies faciles, vulnérables, profilées. Il manque de formation concernant la santé mentale, la réalité de l'itinérance. Nous n'avons pas besoin de policiers héros, mais de policiers sensibles aux gens marginaux et surtout plus humains. Certains policiers mal informés vivent de la peur et de l'impuissance face à la souffrance et à la marginalisation. Plutôt que de le reconnaître, certains vont agir avec des attitudes et gestes inappropriés et souvent porteurs de violence. Cependant, nous reconnaissons qu'en situation de crise, les citoyens ont de grosses attentes et veulent que l'ordre soit respecté. En plus, on ne replace pas cela dans le contexte de la pauvreté, qui elle est le nerf de beaucoup de souffrances, ignorance et carence. Saluons par contre les efforts de sensibilisation et le magnifique travail d'équipes spécialisées qui sont encore en trop petit nombre*  
(groupe intervenant en santé mentale)

---

### 3\_L'ENJEU DU BRIS ET DE LA SAISIE DU MATÉRIEL DE CONSOMMATION

C'est une problématique qui n'est pas nouvelle, mais qui ressort assez dans l'enquête. *Il est question de saisie de matériel de prévention, tels que seringues, pipes à crack et condoms ou encore de bris du même type de matériel (jeter par terre, dans le canal, écraser avec la chaussure...) et d'émission de contraventions pour « possession de matériel biomédical ». Ultimement, du matériel pourrait être utilisé comme preuve dans le cas d'accusations portées contre la personne (notamment en lien avec la possession de drogue).*

Leurs impacts sont multiples, les consommateurs/trices pouvant mettre en péril les conditions de leur consommation de drogue, par exemple par la réutilisation de seringues souillées. De plus, la dégradation du matériel laissé dans l'espace public peut s'ajouter aux difficultés de la cohabitation déjà existantes. Alors que l'approche de réduction des méfaits atteindra un sommet avec la mise en place prochaine de services d'injections supervisés (SIS), il est tout à fait contradictoire qu'on s'adonne encore à la destruction de matériel de consommation pourtant fourni par les institutions et organismes en santé publique.

### 4\_UNE DUALITÉ « PROFILAGE SYSTÉMIQUE » VS « POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE »

*L'impunité est toujours un grave problème. Les gens ont peur de porter plainte et il n'y a pas de recours efficace et utile puisqu'ils ont peur des représailles ou ils savent que ça ne sert à rien* (Clinique Droits Devant)

Les réalités du profilage continuent d'être dépeintes de manière vaste, au point où le profilage perçu comme systémique s'étend aussi à d'autres formes. Ainsi, plus que dans le passé, l'enquête révèle des combinaisons entre profilages racial et social, notamment quand il est question d'abus verbaux commis à l'endroit des Autochtones en situation d'itinérance.

Par ailleurs, comme dans le dernier Portrait du RAPSIM\*, on continue de souligner la faiblesse des recours existants, à un point tel que tout en affirmant que le profilage demeure ancré dans l'ensemble d'un corps policier comme le SPVM, on insiste aussi sur des policiers particulièrement problématiques. En effet, plus que dans les portraits précédents, des policiers/ères sont directement nommés et une intervention spécifique à leur endroit y est davantage réclamée. En somme, bien qu'on puisse encore dire que le profilage social est, à Montréal, autre chose que le fait de quelques « pommes pourries », il y a certains policiers des quartiers centraux de la Ville qui devront se faire davantage expliquer les limites comme les dangers d'une utilisation abusive de leur pouvoir discrétionnaire.

---

\* RAPSIM, *Profilage social et judiciarisation : Portrait des recours, des abus policiers et autres agentEs en situation d'autorité*, Janvier 2014, disponible au [www.rapsim.org](http://www.rapsim.org).

## La satisfaction à l'égard des rapports avec les agentEs de police et autres en situation d'autorité

*On comprend qu'il faut trouver des solutions, mais d'envoyer des policiers de 20 ans et baveux qui veulent prouver à tout le monde qu'ils sont capables, ce n'est pas la meilleure stratégie. Ça en prendrait plus avec un niveau de compréhension élevé au centre-ville (groupe intervenant auprès des jeunes dans différents quartiers)*

Cette phrase traduit d'une certaine manière ce que nous évoquions plus tôt concernant la perception qu'on peut avoir de l'intervention policière. Force est de constater que la perception à l'égard des personnes en situation d'autorité demeure encore généralement négative bien qu'on reconnaisse de multiples efforts, notamment dans la lutte au profilage social. La question suivante demeure donc entière : comment se fait-il que les projets développés et l'approche préconisée dans le Plan stratégique en matière de profilage ne se traduisent pas davantage par une amélioration des rapports dans l'espace public montréalais ?

On retrouve dans le tableau suivant l'évolution de la **perception à l'égard de l'amélioration de la situation et des rapports entretenus dans l'espace public** (ce qui inclut policiers, résidentEs, commerçantEs et autres). En additionnant les « Pas vraiment » et les « Pas du tout », ils passent de 61% en 2012 à 48% en 2013 pour en arriver à près de 72% cette année. L'évolution de ces résultats (notamment des « Pas du tout ») nous fait dire que bien que les rapports ne semblent pas s'être améliorés, on ne peut pas parler d'une dramatique détérioration de la situation dans l'espace public par rapport à 2012. Par ailleurs, on constate de manière généralisée (des organismes du centre-ville, d'autres intervenant dans des quartiers périphériques et d'autres encore dans plusieurs quartiers) une embellie de la situation dans les quartiers avoisinants (Hochelaga et le Plateau essentiellement), contrairement au centre-ville.

### **Est-ce que la situation des personnes et les rapports entretenus dans l'espace public se sont améliorés depuis un/deux ans ?**

	Beaucoup	Un peu	Pas vraiment	Pas du tout	Ne s'applique pas
<b>2015</b>	<b>6,3%</b>	<b>21,9%</b>	<b>50%</b>	<b>21,9%</b>	<b>0%</b>
2013	8%	40%	36%	12%	4%
2012	5%	38%	26%	35%	0%

La perception des intervenantEs à l'égard des **relations des personnes utilisant leur ressource avec les policiers** est plus cinglante. L'enquête a été réalisée pendant l'été, période au cours de laquelle les relations sont souvent plus fréquentes et plus tendues dans l'espace public. Même si on reconnaît l'approche aidante de policiers et d'unités spécialisées (comme l'ÉMRII), les chiffres que l'on retrouve dans le tableau suivant révèlent la persistance, voire l'amplification de la perception générale négative, à l'instar de l'enquête menée en 2012 : le taux d'insatisfaction (« Faible » et « Mauvais ») passe de 85% en 2012 à 90,6% en 2015.

**Comment sont les rapports des personnes qui fréquentent votre ressource avec les policiers ?**

	Très bons	Bons	Faibles	Mauvais	Inexistants
<b>2015</b>	<b>3,1%</b>	<b>6,3%</b>	<b>37,5%</b>	<b>53,1%</b>	<b>0%</b>
2013	4%	12%	40%	40%	4%
2012	0%	6%	44%	41%	0%

De son côté, la perception des intervenantEs de **la situation dans le métro** tend vers une certaine amélioration. Dans l'enquête, la question a été formulée de manière à inclure policiers et agentEs de surveillance du métro. Ainsi, on passe de 82% en 2012 à près de 87% d'opinion négative (réponses « Faibles » et « Mauvais ») en 2015, contre 85% à 90% en ce qui a trait aux rapports avec les policiers en général. Toutefois, contrairement à l'enquête de 2012, le nombre de réponses « Faible » sont plus présentes que les réponses « Mauvais ». De plus, il y a un certain contraste entre les commentaires rapportés et ces chiffres plus alarmistes, des organismes prenant la peine de souligner le côté plus professionnel des agentEs, la recherche de solutions et la présence plus soutenue d'intervenantEs terrain dans les stations de métro.

**Comment sont les rapports des personnes qui fréquentent votre organisme dans le métro ?**

	Très bons	Bons	Faibles	Mauvais	Inexistants
<b>2015</b>	<b>0%</b>	<b>3,3%</b>	<b>46,7%</b>	<b>40%</b>	<b>10%</b>
2013	4%	24%	28%	40%	4%
2012	6%	9%	35%	47%	0%

## Les abus

[La situation] *semble s'améliorer avec les policiers en théorie, mais sur le terrain, des policiers poursuivent l'abus verbal et physique ainsi que le harcèlement psychologique* (Groupe intervenant auprès des jeunes hommes)

Bien que les abus verbaux continuent de demeurer assez fréquents, on assisterait à une baisse générale du nombre d'abus, particulièrement en ce qui concerne les situations de harcèlement. D'ailleurs, comme on le mentionnait, cette embellie sur la fréquence des abus contraste quelque peu avec le niveau d'appréciation général de la situation, qui ne tend pas vers une amélioration. Pour le reste, il y a peu de changements observables au niveau de la nature des situations discriminatoires et problématiques dont entendent parler les intervenantEs du milieu.

### LES ABUS PHYSIQUES

Des personnes vous font-elles état de situations d'abus physiques ?				
	Tout le temps	Fréquemment	Parfois	Jamais
<b>2015</b>	<b>0%</b>	<b>28,1%</b>	<b>65,6%</b>	<b>6,3%</b>
2013	0%	16%	72%	12%
2012	0%	26%	68%	6%

Selon les données fournies, les abus physiques seraient en légère hausse si on les compare à il y deux ans, mais comme on le mentionnait pour la question sur les *relations des personnes utilisant les ressources avec les policiers*, ce serait à un niveau semblable à 2012.

On note peu de changements au niveau des types d'abus, la majorité se rapportant à des situations au moment des arrestations : *menottes trop serrées, fouille abusive, face contre sol, etc.* On rapporte à quelques reprises aussi des situations où, *en plus d'une contravention ou d'une charge criminelle, on octroie une charge supplémentaire* (comme entrave ou voie de fait) à la personne après qu'il y aurait eu violence de la part du policier (dans certains cas, la personne aura résisté ou proféré des insultes lors de son arrestation).

### LES ABUS VERBAUX

Des personnes vous font-elles état de situations d'abus verbaux ?				
	Tout le temps	Fréquemment	Parfois	Jamais
<b>2015</b>	<b>3,2%</b>	<b>48,4%</b>	<b>48,4%</b>	<b>0%</b>
2013	0%	52%	44%	4%
2012	6%	53%	32%	9%

Les invectives et les propos injustifiés seraient en légère baisse de façon générale, une évolution qui viendrait confirmer l'approche policière plus respectueuse que s'est donnée le SPVM, entre autres avec la Brigade des espaces publics (BEP).

Parmi les épisodes les plus souvent rapportés, on parle de *dénigrement*, du *recours à des termes liés à la consommation* (drogués, etc.), à *des caractéristiques physiques de la personne ou encore à son origine culturelle*. Néanmoins, on reconnaît dans certains cas, particulièrement chez les jeunes, que les abus verbaux découlent d'un manque de respect mutuel et d'une « joute verbale disgracieuse ».

## LE HARCÈLEMENT

*J'aimerais ça qu'on comprenne que c'est normal que tu fréquentes encore la rue même quand tu n'es plus dans la rue* (participant à un focus group)

Des personnes vous font-elles état de situations de harcèlement				
	Tout le temps	Fréquemment	Parfois	Jamais
<b>2015</b>	<b>3,2%</b>	<b>22,6%</b>	<b>58,1%</b>	<b>16,1%</b>
2013	4%	40%	52%	4%

Les situations de harcèlement seraient, de leur côté, clairement en baisse : près de 26 % des répondantEs entendraient régulièrement parler de telles situations (« Tout le temps » ou « Fréquemment »), contrairement à 48% en 2013.

On parle notamment d'*abus dans l'émission de contraventions, dans un court laps de temps ou encore avec de nombreux contrôles d'identité. D'autres se feraient interpeller dans la rue (parfois appeler par leur prénom) et/ou se feraient suivre en voiture de près, donc sont sous surveillance. On rapporte encore des cas où une personne est escortée à pied et menottée sur la rue sur Ste-Catherine devant tout le monde, une quinzaine de minutes de marche du parc Émilie-Gamelin au PDQ 21, des situations qu'on peut imaginer particulièrement humiliantes.*

**En résumé, on assiste à une assez légère baisse du nombre d'abus :**

Combinaison des réponses pour l'ensemble des types d'abus				
	Tout le temps	Fréquemment	Parfois	Jamais
<b>2015</b>	<b>2,1%</b>	<b>33,0%</b>	<b>57,4%</b>	<b>7,5%</b>
2013	1%	36,3%	56%	6,7%

Il est particulier qu'en somme, le taux d'appréciation des rapports dans l'espace public en 2015 (l'état général et les rapports plus spécifiques avec la police) soit plus négatif qu'en 2013 (et semblable à 2012) alors que les cas d'abus sont considérés en baisse. Pour expliquer un tel décalage, on peut penser que de réels progrès dans l'intervention auprès des personnes itinérantes sont constatés, mais qu'ils ne sont pas suffisants pour les répondantEs. D'autre part, leur perception à l'égard de ce que leur racontent les personnes qui fréquentent leur organisme confirmerait la dualité abordée plus tôt dans l'action des agentEs de sécurité publique : les interventions avec une approche davantage tournée vers l'écoute et la relation d'aide VS d'autres plus disciplinaires, où l'approche est davantage centrée sur l'application stricte de la réglementation, donc tendant plus vers la répression.

## COMMENTAIRES SUR LE PLAN STRATÉGIQUE EN MATIÈRE DE PROFILAGE

Le Plan stratégique en matière de profilage racial et social 2012-2014 apporte un ensemble de principes concernant la lutte à ces formes de discrimination. L'outil constituait une opportunité de résultats au-delà du caractère symbolique du document et de la reconnaissance du problème qui en émane. Force est de constater que le SPVM n'a pas fait la démonstration d'un changement d'attitude généralisée à tous les niveaux hiérarchiques depuis la sortie de son Plan stratégique. Fidèle à son habitude de discrétion à l'égard de ses interventions, il est dommage que le SPVM ne présente pas plus ce qu'il fait (surtout qualitativement) et comment il le fait, que l'on pense aux formations réalisées sur les réalités du profilage ou encore les ententes qui ont été prises avec les différents postes de quartier (PDQ) en lien avec de telles pratiques potentiellement discriminatoires.

L'Axe 1, *FAVORISER LES COMPORTEMENTS ÉTHIQUES ET NON DISCRIMINATOIRES*, constitue la grande avancée du Plan stratégique dans la mesure où, en plus de le reconnaître et d'y consacrer un Plan spécifique, on a tenté un exercice de définition du profilage discriminatoire et répréhensible. On affirme aussi au SPVM avoir adapté et approfondi la formation en fonction des réalités des profilages. Néanmoins, **plus de rétroaction et de partage d'informations, notamment sur les formations dispensées ainsi que sur les résultats concrets au niveau des PDQ, seraient nettement appréciés.**

Le Plan concerne davantage les réalités du profilage racial, surtout dans le deuxième axe, *MAINTENIR LA CONFIANCE ET LE RESPECT DE LA COMMUNAUTÉ*. D'abord, le Plan aura pu servir à rapprocher les policiers des communautés culturelles issues de différents quartiers et, d'autre part, alimenter les réflexions au sujet du profilage racial qui sont plus anciennes qu'en ce qui concerne le profilage social. Cela dit, les projets et équipes spécialisées (comme l'ÉMRII et l'ÉSUP) s'appuient, à la base, sur une tentative de rapprochement des policiers avec les populations vulnérables et une intervention étrangère à la répression. **Il y aurait certainement lieu de faire d'autres ponts en vue de favoriser un tel rapprochement entre policiers/ères et population itinérante.**

Enfin, c'est au niveau de l'Axe 3, à savoir *AGIR SUR LES COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS*, qu'il reste un imposant travail à faire. On a certes mieux défini le profilage, les pratiques problématiques qui en relèvent, donné des directives pour diminuer l'émission de contraventions, mis en action des équipes spécialisées... Toutefois, on ne réussira pas à atteindre notre objectif d'en finir avec les pratiques discriminatoires de profilage sans mécanismes visant à mieux sanctionner les comportements répréhensibles. Dans le dernier Portrait du RAPSIM, on martelait le piètre accès au mécanisme de déontologie policière, véritable coquille vide inutilisable pour les personnes en situation ou à risque d'itinérance. Celles-ci sont jugées peu crédibles et craignent les représailles dans la rue advenant le dépôt d'une plainte. À cela s'ajoute l'esprit de corps, très présent dans l'appareil policier, qui semble bloquer toute dénonciation de comportements inacceptables. Il faut qu'un cas soit médiatisé, filmé et diffusé largement pour que des sanctions soient envisagées. Dans les circonstances, **on peut espérer que le prochain Plan planche sur de meilleures manières de s'attaquer aux cas problématiques et d'atténuer l'impression ressentie dans le milieu selon laquelle les policiers peuvent agir en toute impunité.**

## CONCLUSION : ENTRE RECONNAISSANCE ET CHANGEMENT DE CULTURE

*On sent que le profilage est moins évident, mais plus ciblé* (groupe intervenant auprès des jeunes)

S'il faut reconnaître que du chemin a été parcouru, une importante difficulté repose sur un changement de culture nécessaire et la lutte à des préjugés enracinés tant dans la population que dans l'appareil policier lui-même. Aux services spécifiques appréciés, comme ceux de l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (ÉMRII), doit s'accompagner une plus grande prise de conscience de la réalité du profilage et un changement d'approche s'étendant à l'ensemble du Service de police. En effet, déjà surchargée, l'ÉMRII ne peut se permettre d'agir seule et ne se voit que référer les cas potentiellement problématiques.

Ce Portrait témoigne d'une certaine embellie au niveau de l'ampleur et de la fréquence des abus commis par des policiers/ères et autres agentEs en situation d'autorité, mais encore beaucoup de remarques préoccupantes en ressortent. On ressent encore les effets de la judiciarisation, de la stigmatisation, du sentiment d'injustice, de l'exclusion de personnes trop souvent déjà vulnérables et un décalage important semble être perceptible entre l'action quotidienne de certainEs agentEs par rapport à d'autres. Qu'on se le dise : il est fort préoccupant qu'autant d'intervenants du milieu de l'itinérance aient si peu confiance en ce qui se passe à l'extérieur de leur ressource avec les policiers, dans ces rapports qui sont entretenus dans l'espace public.

Dès lors, il reste encore beaucoup de travail pour faire reconnaître que la situation d'itinérance en est une caractérisée par un ensemble de droits bafoués et/ou niés, et que les actions réalisées, y compris en matière de sécurité publique, s'accordent à ce principe directeur inscrit dans la Politique nationale en itinérance du gouvernement du Québec. La lutte plus globale contre les préjugés et sortir le plus grand nombre de personnes possible d'un système judiciaire dans lequel elle n'aurait jamais dû aboutir font partie des solutions importantes à mettre en place ou à approfondir. Les enjeux d'aménagement urbain doivent aussi être vus dans une perspective plus large. Une autre piste serait de s'assurer que le nouveau Plan stratégique en 2016 envoie un message clair aux policiers, non seulement selon lequel le profilage social n'est pas acceptable, mais aussi que des moyens sont mis en place en vue de sanctionner les comportements problématiques.

Pour la suite, les recommandations du RAPSIM qui suivent visent plus particulièrement la Ville de Montréal et le SPVM, entre autres dans la perspective d'un nouveau Plan stratégique en matière de profilage racial et social de même que dans la continuité du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017.

## **Recommandations**

1. **Procéder à des évaluations annuelles du Plan stratégique** en invitant les différentEs acteurs/trices à poser un regard sur la situation du profilage social. Cette démarche périodique devrait être doublement menée, soit :
  - au niveau du Service de Police lui-même et ;
  - au niveau de la Ville de Montréal (Commission de la sécurité publique).
  
2. **S'assurer du développement de différents mécanismes et d'initiatives de communication et de sensibilisation de la population ainsi que de consultation et d'inclusion des personnes itinérantes**, le tout en conformité avec le *Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017*. Ces actions doivent plus particulièrement viser :
  - l'atténuation des pratiques de profilage social ;
  - l'inclusion dans les projets d'aménagement urbain qui affectent des lieux qui ont été depuis longtemps fréquentés par un grand nombre de personnes en situation d'itinérance.
  
3. **Transmettre aux directions concernées et au Bureau du service aux citoyens du SPVM les noms et informations sur les agentEs les plus souvent nomméEs comme s'adonnant à des pratiques de profilage social**, entre autres afin de contribuer au volet du prochain Plan stratégique qui concernera la sanction des comportements répréhensibles. Les pratiques de profilage sont encore largement répandues chez les policiers/ères, mais certainEs sont jugéEs plus problématiques. L'idée de documenter et faire part de telles informations s'appuie, à la fois, sur la faillite des recours existants pour sanctionner les comportements répréhensibles, l'esprit de corps présent dans l'appareil policier et sur la direction du SPVM, qui a invité les organismes du milieu à le faire.
  
4. Dans un souci de transparence et afin de viser une meilleure harmonisation entre les actions menées sur le terrain (sécurité publique VS santé publique), que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) :
  - fasse largement part de ses démarches en vue d'atténuer et d'évaluer les pratiques de profilage social (évaluation de son action, contenu des formations dispensées à ses policiers, etc.) ;
  - communique de manière plus explicite le mandat comme le fonctionnement de ses diverses interventions et services spécifiques en lien avec les personnes itinérantes (équipes spécialisées, brigades, etc.) de même que le maillage entre ces dernières.



## ANNEXES

- **Organismes ayant participé à un focus group et/ou à l'enquête *État de situation du profilage social en 2015***
- **Formulaire de l'enquête *État de situation du profilage social en 2015***
- **Tableau synoptique du *Plan stratégique en matière de profilage racial et social 2012-2014***
- **Extraits de l'Axe II du *Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017* et du *Plan d'action interministériel en itinérance du Québec 2015-2020***

**ORGANISMES AYANT PARTICIPÉ À UN FOCUS GROUP ET/OU À L'ENQUÊTE**  
***État de situation du profilage social en 2015***

1. Action-réinsertion (Le Sac à dos)
2. L'Anonyme
3. Auberge du cœur Le Tournant
4. Auberge Madeleine
5. CACTUS
6. Christ Church Cathedral
7. Clinique Droits Devant
8. CRAN - *Centre de recherche et d'aide pour narcomanes*
9. Dans la rue
10. Dîners Saint-Louis
11. Diogène
12. Dopamine
13. En marge 12-17
14. L'Entre-Gens (Secteur Adultes et Jeunesse)
15. L'Entre-Gens (Secteur Logement)
16. GEIPSI - *Groupe d'entraide à l'intention des personnes séropositives et itinérantes*
17. GIAP - *Groupe d'intervention alternative par les Pairs*
18. L'itinéraire
19. Maison Benoit Labre
20. Maison du Père
21. Maison Oxygène
22. Maison Tangente
23. Passages (hébergement)
24. Passages (logement)
25. PIAMP - *Projet d'intervention auprès des mineurEs prostituéEs*
26. PLAISIIRS - *Projet de lieu d'accueil et d'implication sociale pour personnes qui consomment maintenant et auparavant des drogues par injection et inhalation, responsables et solidaires*
27. Plein Milieu
28. Refuge des Jeunes
29. RÉZO
30. Sentier urbain
31. Spectre de rue
32. Stella
33. Table des travailleurs/euses de rue du centre-ville
34. YMCA du Québec (Premier arrêt)

# Formulaire

## État de situation du Profilage social en 2015



1. À votre avis, comment sont les rapports des personnes qui fréquentent votre organisme avec les policiers dans l'espace public ?

très bons    bons    faibles    mauvais    inexistants

Commentaires :

2. À votre avis, comment sont les rapports des personnes qui fréquentent votre organisme dans le métro, avec les agentEs de surveillance et policiers ?

très bons    bons    faibles    mauvais    inexistants

Commentaires :

3. À votre avis, comment sont les rapports des personnes qui fréquentent votre organisme avec les autres agentEs de sécurité (des centres d'achats, services publics, etc.) ?

très bons    bons    faibles    mauvais    inexistants

Commentaires :

4. Qu'est-ce que le profilage social pour vous et comment se manifeste-t-il ?
- 

5. Est-ce que la situation des personnes et les rapports entretenus dans l'espace public (avec policiers, résidentEs, commerçantEs et autres) se sont améliorés depuis un deux ans ?

beaucoup    un peu    pas vraiment    pas du tout

Commentaires :

6. Des personnes parmi celles qui fréquentent votre organisme vous font-elles état de situations d'abus physique ?

tout le temps    fréquemment    parfois    jamais

Exemple d'abus physiques :

**7. Des personnes parmi celles qui fréquentent votre organisme vous font-elles état de situations d'abus verbaux ?**

tout le temps    fréquemment    parfois    jamais

Exemples d'abus verbaux :

**8. Des personnes vous font-elles état de situations de harcèlement de la part de policiers ou autres personnes en situation d'autorité ?**

tout le temps    fréquemment    parfois    jamais

Comment se traduit-il concrètement ?

**9. De façon générale, comment qualifieriez-vous la situation des personnes itinérantes et autres marginalisées en regard des abus policiers et d'autres agentEs en autorité ?**

---

IDENTIFIEZ-VOUS

Organisme : \_\_\_\_\_

Personne responsable de la collecte d'infos et du suivi : \_\_\_\_\_

**Comment avez-vous répondu à ce questionnaire ?**

Suite à une rencontre d'équipe de travail    Suite à une activité de votre ressource

Réponse de deux personnes (employéEs, etc.) ou moins    Autre \_\_\_\_\_

**Souhaitez-vous participer aux activités de cet automne sur le profilage social dans le cadre du bilan de l'action de la Ville et du SPVM en la matière**    oui    non

*Merci de votre collaboration. Veuillez nous faire parvenir ce formulaire rempli par fax au (514) 879-1948, à [bernard.stjacques@rapsim.org](mailto:bernard.stjacques@rapsim.org) ou en remplissant le formulaire en ligne (Google form).*

Pour plus d'informations : (514) 879-1949

Juillet 2015

**Plan d'action stratégique en matière de profilage racial et social 2012-2014**

**Plan d'action stratégique en matière de profilage racial et social 2012-2014 (P 2)**

## **Extraits du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017<sup>†</sup>**

### **2. Renforcer l'exercice de la citoyenneté**

Que pensent les personnes itinérantes de l'aménagement urbain et de la cohabitation dans l'espace urbain ? Quelle est leur opinion concernant les services et les projets de la Ville en matière de lutte contre itinérance ? Ces personnes sont en général peu consultées sur ces enjeux qui les concernent pourtant de près. Il faut renforcer l'exercice de la citoyenneté des personnes itinérantes. À ce chapitre, la Ville prévoit la mise sur pied d'un mécanisme de consultation régulière des personnes itinérantes, en partenariat avec des ressources du milieu. La Charte montréalaise des droits et responsabilités identifie le profilage racial et social comme étant des motifs de discrimination potentielle. Depuis 2012, des efforts soutenus ont été fournis pour contrer le profilage social des personnes itinérantes. La Ville appuie le SPVM dans ses initiatives. Ce plan d'action prévoit des mesures supplémentaires d'observation et d'analyse pour poursuivre dans cette voie. *(Quatre principes directeurs, p.7)*

### **RENFORCER L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ (p.9-10)**

#### **ACTION 3 : CRÉER UN POSTE DE PROTECTEUR DES PERSONNES ITINÉRANTES**

Un poste de protecteur des personnes itinérantes sera créé. Ce dernier jouera un rôle de chien de garde des droits des personnes itinérantes, évaluera la pertinence des mesures mises en place pour leur venir en aide et formulera des recommandations aux autorités compétentes. L'articulation du rôle du protecteur avec les mesures déjà en place à Montréal devra être examinée au préalable. La désignation de cette personne devra faire l'objet d'une consultation du milieu de l'itinérance montréalais.

#### Objectifs

- Renforcer l'exercice de la citoyenneté des personnes itinérantes.
- Favoriser le sentiment d'inclusion sociale.
- Appuyer les mesures adoptées pour diminuer les risques de profilage racial et social.
- Favoriser l'analyse et l'observation du phénomène du profilage racial et social.

#### Engagements

- Créer un poste de protecteur.
- Consulter régulièrement les personnes itinérantes.
- Octroyer un mandat d'observation et d'analyse des impacts du profilage social au protecteur des personnes itinérantes.
- Organiser une consultation publique avec le SPVM sur le bilan de son Plan stratégique en matière de profilage racial et social.
- Tenir une consultation publique de la Commission de la sécurité publique sur le profilage social.

#### **ACTION 4 : ÉVITER DES DÉMÊLÉS JUDICIAIRES AUX PERSONNES ITINÉRANTES**

La judiciarisation des personnes itinérantes qui commettent des infractions est coûteuse et comporte des risques importants d'aggravation de leurs problèmes. Trois mesures principales ont été développées par la Cour municipale, reconnue pour son innovation en la matière, afin de trouver des alternatives à la judiciarisation des personnes itinérantes.

<sup>†</sup> Ville de Montréal. (2014). *Parce que la rue est une impasse. Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017*. Montréal. / Les extraits ombragés sont du RAPSIM

**PAJ-SM** : le Programme d'accompagnement justice-santé mentale (PAJ-SM) propose à des personnes souffrant de problème de santé mentale et qui font face à des accusations criminelles des mesures qui peuvent aller jusqu'au retrait des accusations à leur endroit en échange de leur participation à un programme de suivi psychosocial.

**PAJIC** : Le Programme d'Accompagnement Justice pour personnes itinérantes à la Cour (PAJIC) offre à ses participants volontaires les services d'un procureur désigné pour les aider à trouver des solutions alternatives à l'incarcération. Ce projet réunit aujourd'hui trois juges, six procureurs et occupe maintenant une journée par semaine. En 2013, grâce à la collaboration de la Clinique Droits Devant, 4500 constats d'infraction et 275 dossiers de nature criminelle ont été traités.

**Programme de travaux compensatoires** : le Programme de travaux compensatoires permet à des citoyens démunis de s'acquitter d'une amende par des travaux au profit d'un organisme à but non lucratif. À Montréal, le YMCA agit à titre d'organisme de référence en déléguant un représentant à la Cour municipale, selon un horaire préétabli, pour traiter des dossiers de personnes itinérantes. Le présent plan prévoit de renforcer le programme PAJIC par la mise à disponibilité de ressources d'hébergement temporaires pour permettre une prise en charge d'un certain nombre de leurs participants sans abri au moment d'entreprendre leur démarche.

#### Objectifs

- Diminuer la judiciarisation des personnes itinérantes.
- Favoriser la réinsertion et la responsabilisation sociales.

#### Engagements

- Développer 5 places d'hébergement temporaire pour les participants au programme PAJIC.
- Renforcer les programmes qui constituent des alternatives à la judiciarisation.

---

### **Extraits du PLAN D'ACTION INTERMINISTÉRIEL EN ITINÉRANCE 2015-2020<sup>‡</sup>**

#### **Intégration sociale** (p.22-23)

##### D'abord éviter de marginaliser davantage les gens de la rue

Pour la très grande majorité de la population québécoise, la vie dans la rue constitue un écart à la norme. Pour plusieurs personnes, elle représente même une menace à l'ordre établi ou à leur propre sécurité. Or nous oublions facilement que les gens de la rue ne sont pas que des personnes itinérantes : leur situation ne les définit pas entièrement et définitivement. De plus, nous oscillons constamment entre aide et contrôle lorsque nous intervenons auprès d'elles. Ce contrôle prend souvent la forme de contraventions ou d'incarcérations, dont les effets positifs sur la prévention de l'itinérance et la lutte contre ce phénomène sont faibles, voire contreproductifs dans de nombreux cas. Ces actions peuvent conduire à une marginalisation encore plus grande, notamment lorsqu'elles font l'objet de profilage social. Bien que la judiciarisation représente parfois la seule forme d'intervention possible et potentiellement aidante, il existe d'autres solutions. Il nous faut les encourager, les renforcer et les multiplier. C'est ce que propose le présent plan d'action. Dans cette même perspective, les villes, les municipalités et les arrondissements sont encouragés à réviser leurs règlements qui pourraient donner une emprise au profilage social.

---

<sup>‡</sup> Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2014). *Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance. Plan d'action interministériel en itinérance*. Québec. / Les extraits ombragés sont du RAPSIM



D'ailleurs, les villes et les municipalités jouent un rôle déterminant en matière d'itinérance et elles constituent des partenaires clés dans la mise en œuvre du présent plan d'action. Les engagements de la Ville de Montréal dans son Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017, intitulé *Parce que la rue est une impasse*, représentent des leviers importants, notamment en ce qui a trait aux enjeux liés au partage de l'espace public, pour lequel il est entre autres proposé de mettre en place un système de médiation sociale. Ce type d'initiative est encouragé et salué.

Par ailleurs, nos pratiques d'intervention reflètent en quelque sorte le sentiment que nous éprouvons envers les personnes itinérantes et la perception que nous avons d'elles. Cette perception sonne comme une condamnation quand elle s'appuie sur la croyance que la rue est une question de choix personnel. Rien n'est plus faux. Dans la très grande majorité des cas, la rue représente l'aboutissement d'un parcours de vie parsemé d'embûches, d'échecs douloureux et de revers éprouvants. Manifester de la solidarité et de l'empathie à l'égard des personnes en situation d'itinérance, plutôt que de blâmer, est un pas dans la bonne direction. Mieux connaître les facteurs qui contribuent à l'itinérance nous éloigne du blâme et nous aide à refuser l'inacceptable, à refuser que des gens puissent, dans une société d'abondance, se retrouver à la rue.

**Action 17. Combattre les préjugés à l'égard des personnes en situation d'itinérance et favoriser une cohabitation sociale harmonieuse.**

Moyen 17.1. Sensibilisation de la population à l'égard du phénomène de l'itinérance.

**Action 18. Favoriser les solutions alternatives à la judiciarisation, multiplier les expériences novatrices en ce sens et les faire connaître.**

Moyen 18.1. Détermination des besoins des services de police en matière de pratiques alternatives à la judiciarisation et implantation de mesures visant à leur porter assistance en ce domaine.

Moyen 18.2. Utilisation de l'approche communautaire par les services de police dans leurs interventions auprès des personnes itinérantes ou à risque de le devenir.

Moyen 18.3. Élaboration d'orientations qui guideront les services de police dans leurs interventions auprès des personnes en situation d'itinérance, en vue notamment de prévenir le profilage social et de s'assurer du respect des droits de ces personnes.

Moyen 18.4. Soutien à la mise en œuvre d'ententes locales entre les services de police et le milieu de la santé et des services sociaux concernant les trajectoires de services à privilégier auprès des personnes en situation d'itinérance.

Moyen 18.5. Consolidation d'une équipe de proximité intersectorielle et promotion de telles équipes dans les milieux où il existe des problèmes de cohabitation harmonieuse et de judiciarisation.

Moyen 18.6. Poursuite des travaux du comité chargé d'étudier l'introduction du concept de mesures de rechange au Code de procédure pénale.

Moyen 18.7. Favoriser la mise en œuvre de programmes d'adaptabilité du système judiciaire et d'accompagnement pour les personnes en situation d'itinérance faisant l'objet de constats d'infraction ou d'accusation.

Moyen 18.8. Partage d'expériences novatrices et prometteuses notamment lors de colloques et d'événements interrégionaux.

**Faire une place aux gens de la rue (p.24)**

Le partage des espaces publics est un enjeu démocratique. Convenir de ce fait nous amène à créer des occasions et des conditions permettant aux personnes en situation d'itinérance de faire valoir, directement ou indirectement, leurs besoins et leurs points de vue quant à l'aménagement des centres-villes ou des espaces de vie communs. Ignorer les besoins des personnes itinérantes, dissimuler leur présence, les expulser des espaces publics ou en réduire l'accessibilité de façon

sélective risque de les marginaliser davantage. Toutefois, les inciter à participer à l'aménagement des espaces de vie communs peut favoriser un sentiment d'appartenance à la communauté, faciliter leur insertion sociale et amener une cohabitation plus harmonieuse dans les espaces publics. Par ailleurs, les personnes itinérantes peuvent contribuer à la vie de nos communautés. Nous devons donc leur offrir des occasions de le faire. Les exclure revient à accepter et à encourager ce qui est intolérable. La participation sociale des personnes itinérantes dépend pour beaucoup des efforts que nous déployons pour mieux les reconnaître en tant que citoyens et citoyennes à part entière, ayant les mêmes droits et les mêmes responsabilités que tout autre citoyen. Le présent plan d'action entend ouvrir plus grandes les portes de leur participation en leur permettant l'accès à des lieux de partage et d'échanges, comme les centres de jour, et en facilitant l'exercice de leurs droits et de leurs devoirs démocratiques.

**Action 19. Aménager les espaces publics en considérant la réalité des gens de la rue, en fonction d'une cohabitation harmonieuse et de leur insertion sociale.**

Moyen 19.1. Sensibilisation du milieu municipal à l'itinérance, notamment par la prise en compte du phénomène de l'itinérance dans des documents d'accompagnement destinés aux organismes municipaux en matière de planification, de développement durable, d'aménagement et d'urbanisme, ainsi que pour le développement et l'aménagement de mobilier urbain.

**Action 20. Consolider les services visant à faciliter l'intégration sociale des personnes itinérantes et à les aider à sortir de la rue.**

Moyen 20.1. Consolidation de centres de jour ou autres lieux d'appartenance.

**Action 21. Faciliter l'exercice de la citoyenneté des personnes en situation d'itinérance.**

Moyen 21.1. Adaptation des façons de faire pour l'obtention de documents d'état civil pour les personnes itinérantes ou à risque, avec la collaboration des ministères et organismes concernés, afin de simplifier les démarches.

Moyen 21.2. Multiplication des initiatives qui mettent à contribution les personnes itinérantes dans la vie communautaire, notamment en ce qui a trait aux consultations, aux forums et aux colloques les concernant.

Moyen 21.3. Identification de mesures favorisant l'exercice du droit de vote des personnes en situation d'itinérance et discussion avec les partenaires concernés pour favoriser leur mise en œuvre.

**Soutenir et outiller les intervenants et intervenantes (p.31)**

**Action 28. Sensibiliser et former les policiers et les agents des services correctionnels appelés à travailler auprès des personnes en situation d'itinérance dans les zones de plus grande prévalence de l'itinérance, ou auprès des personnes à risque de se retrouver à la rue.**

Moyen 28.1. Actualisation et sensibilisation aux réalités des personnes en situation d'itinérance dans les formations offertes aux membres du personnel des services correctionnels.

Moyen 28.2. Diffusion du webdocumentaire Vulnérable auprès des clientèles ciblées.

Moyen 28.3. Mise à jour des contenus de formation relativement aux recommandations en matière d'intervention policière en itinérance (rapports d'enquête, de coroner, etc.) et, s'il y a lieu, aux modifications qui pourraient être apportées aux pratiques policières.

Moyen 28.4. Réalisation d'un séminaire ou d'un colloque sur l'itinérance destiné aux divers services de police du Québec.

Moyen 28.5. Réalisation d'un inventaire de pratiques policières prometteuses relativement à l'itinérance et diffusion de l'information afin de soutenir les policiers et policières dans leur travail et d'assurer le transfert des acquis.



